



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juin 2007
Français
Original : anglais

**Soixante et unième session
Cinquième Commission**

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Projet de résolution soumis par le Président

**Sujets particuliers relatifs au budget-programme
de l'exercice biennal 2006-2007**

L'Assemblée générale,

**I. Prévisions de dépenses révisées résultant de la décision S-4/101
adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième
session extraordinaire en 2006 et des résolutions adoptées
à sa quatrième session en 2007**

Rappelant la section V de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées résultant de la décision S-4/101 adoptée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et sur les prévisions de dépenses révisées résultant des résolutions adoptées en 2007¹ par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées résultant de la décision S-4/101 adoptée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session extraordinaire et les prévisions de dépenses révisées résultant des résolutions adoptées en 2007¹ par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²;

¹ A/61/530/Add.1 et Add.3.

² A/61/917.



II. Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rappelant sa décision 61/655 du 4 avril 2007,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁴, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Réaffirme* que les ressources du budget ordinaire ne doivent pas être utilisées pour financer les activités de l'Institut, conformément aux articles VI et VII de son statut;
4. *Note* que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a déjà demandé à titre exceptionnel que des fonds supplémentaires provenant du budget ordinaire lui soient alloués;
5. *Engage à nouveau* les États Membres à verser d'urgence des contributions volontaires pour financer l'Institut et à honorer les annonces de contributions qu'ils ont faites;
6. *Invite* l'Institut à tenir davantage compte, lorsqu'il formule son budget, du volume des ressources versées à titre volontaire disponibles;
7. *Invite* le Secrétaire général à proposer, dans le rapport sur l'Institut qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, des solutions pour stabiliser la situation financière de ce dernier sans qu'il soit nécessaire de faire appel au budget ordinaire, conformément au statut de l'Institut;
8. *Décide* à titre exceptionnel d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 367 800 dollars des États-Unis au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, sous réserve d'un remboursement intégral, en attendant le versement de contributions volontaires;

III. Examen des cadres logiques des missions politiques spéciales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Rappelant le paragraphe 7 de la section VII de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen des cadres logiques des missions politiques spéciales pour la période allant du 1^{er} janvier au

³ A/61/897.

⁴ A/61/924.

31 décembre 2007⁵, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

2. *Fais sienne* la proposition formulée par le Secrétaire général au paragraphe 7 de son rapport.

⁵ A/61/890.

⁶ A/61/919.